

REGLEMENT DES
COUPES
SONYA GIL

Version 2017

1. Droit de participation

- 1.1. La Coupe Sonya Gil est ouverte aux cavaliers neuchâtelois en possession du brevet de cavalier ou de la licence de Saut R ou N, montant des chevaux inscrits au registre de la FSSE.
- 1.2. Un cavalier ne peut prendre part qu'à une seule finale.

2. Finale B

- 2.1. La finale de la Coupe B est une épreuve officielle B90. Cette épreuve se court au barème A en deux manches (2ième manche réduite).

Le classement final se fait par l'addition des points des deux manches et du temps de la deuxième manche.

- 2.2. En cas d'égalité de points après les deux manches et pour la première place uniquement, un barrage est prévu au barème A au chrono. Les obstacles peuvent être élargis et/ou surélevés.
- 2.3. L'ordre de départ des deux manches et de l'éventuel barrage se fait selon la liste de départ.

3. Finale Juniors

- 3.1. La finale de la Coupe Juniors est une épreuve spéciale R/N. La hauteur pour les chevaux jusqu'à 900 SoP est de 110cm, 120cm pour les chevaux de plus de 900 SoP. Cette épreuve se court au barème A en deux manches (2ième manche réduite).

Le classement final se fait par l'addition des points des deux manches et du temps de la deuxième manche.

- 3.2. En cas d'égalité de points après les deux manches et pour la première place uniquement, un barrage est prévu au barème A au chrono. Les obstacles peuvent être élargis et/ou surélevés.
- 3.3. L'ordre de départ des deux manches et de l'éventuel barrage se fait selon la liste de départ.

4. Finale Jeunes cavaliers

- 4.1. La finale de la Coupe Jeunes cavaliers est une épreuve spéciale R/N. La hauteur pour les chevaux jusqu'à 500 SoP est de 110cm, 120cm pour les chevaux de plus de 501 à 900 SoP et 130 cm pour les chevaux dès 901 SoP. Cette épreuve se court au barème A en deux manches (2ième manche réduite).

Le classement final se fait par l'addition des points des deux manches et du temps de la deuxième manche.

- 4.2. En cas d'égalité de points après les deux manches et pour la première place uniquement, un barrage est prévu au barème A au chrono. Les obstacles peuvent être élargis et/ou surélevés.

4.3. L'ordre de départ des deux manches et de l'éventuel barrage se fait selon la liste de départ.

5. Litiges

5.1. En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par celui-ci, le comité d'organisation du concours en collaboration avec le sponsor a tout pouvoir de décision, sans recours possible.